

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 05.02.2025
Convocation faite
Le 22.01.2025

**Délibération
N°2025-01-010**

**Mise à jour
du Document Unique
d'Evaluation des Risques
Professionnels (DUERP)
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi vingt-huit janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n°2025-01-001), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET (à partir du point n°2025-01-001), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE (à partir du point n°2025-01-004), MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Fabien BONFILS (à partir du point n°2025-01-008), Jean-Pol DEVRESSE (à partir des questions écrites), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), M^{mes} Magali CAPLET (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Angélique WAUTOT, Isabelle FABRE (jusqu'au point n°2025-01-003), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS (jusqu'au point n°2025-01-007), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-01-015), M^{me} Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le Code du travail, notamment ses articles L.4121-3 et R.4121-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du CST du 28 janvier 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les modifications suivantes apportées, en 2024, au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

• Administratifs bâtiments :

- A la page 7, dans la ligne des « Risques ergonomiques et organisationnels » et dans la colonne « mesures de prévention », il a été ajouté :

- **Installation de bras articulés sur les écrans**

- A la page 8, dans la ligne des « Risque Incendie » et dans la colonne « mesures de prévention », il a été ajouté :

- **Exercice d'évacuation**

• Technique Bâtiment :

- A la page 19, il a été ajouté le risque de BRUIT :

- **Dû aux travaux et à l'environnement avec des mesures de prévention, casque anti-bruit et bouchons à dispositions des agents.**

• Encadrement petite enfance :

- A la page 30, il a été ajouté le risque d'exposition au froid :

- **Risque exposition au froid : dû à la sortie des enfants dans la cour avec mesures de prévention, fourniture de polaire.**

• Technique Piscine :

- A la page 78, il a été ajouté le risque d'exposition au bruit :

- **Risque bruit : dû aux travaux et à l'environnement avec mesures de prévention, casque anti-bruit et bouchons à dispositions des agents.**

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

